

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05397 Numéro SIREN : 894 231 935 Nom ou dénomination : A M P

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2022 sous le numéro de dépôt 147967



20221479672021

DATE DEPOT : 07/11/2022

N° DE DEPOT : 147967

N° GESTION : 2021B05397

N° SIREN : 894231935

DENOMINATION : A M P

ADRESSE : 13 rue d'Hauteville 75010 Paris

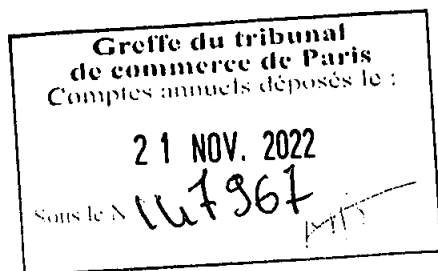
MILLESIME : 2021

SASU AMP

Siège social :

13, rue d'Hauteville
75010 Paris

RCS Paris 894 231 935



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/06/2022

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 faisant apparaître **un bénéfice de 25 389,09 Euros**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 23 538,51 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **23 538,51 €**, de la manière suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de **300 Euros**
- Au report à nouveau pour un montant de **3 238,51 Euros**
- A la distribution de dividendes pour la somme de **20 000 euros**

Pour copie certifiée conforme
Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. [unintelligible]', written over the text 'Le président'.

SASU AMP

Siège social :
13, rue d'Hauteville
75010 Paris

RCS Paris 894 231 935

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUEL DU 27/06/2022

Le 27 juin 2022 à 19H

Monsieur MRIMI Ali détenant 100 parts sociales,
Associé président de la société **sasu AMP**, se présente en Assemblée Générale Ordinaire, au
siège social, sur convocation.

Monsieur MRIMI Ali, préside la séance en qualité de Président

Monsieur MRIMI Ali étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée constituée et peut
valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos
le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Résolution n°1

L'Associé unique approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice clos au
31/12/2021 faisant apparaître **un bénéfice de 25 389,09** Euros.

Résolution n°2

L'Associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un**
bénéfice de **23 538,51** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **23 538,51 €**, de la
manière suivante :

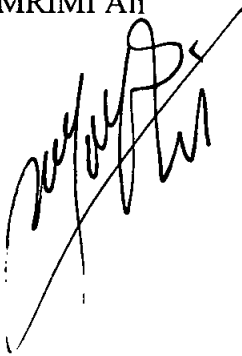
- A la réserve légale, pour un montant de **300** Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **3 238,51** Euros
- A la distribution de dividendes pour la somme de **20 000** euros

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

L'associé unique

Mr MRIMI Ali

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MRIMI Ali', written over a horizontal line.

SASU AMP

Siège social :

13, rue d'Hauteville
75010 Paris

RCS Paris 894 231 935

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

Mr MRIMI Ali, associé unique et gérant de la société AMP, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **55 563,36** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **27 971,22** Euros pour l'exercice, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **27 907,40** Euros au 31/12/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2021 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **0** Euros au 31/12/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-21,00** Euros au 31/12/2021, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **23 538,51** Euros contre un bénéfice de **0** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 0 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 0 Euros, soit un montant net de 0 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 0 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 46 854,73 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 26 538,51 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 20 316,22 Euros contre 0 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 55 687,73 Euros au 31/12/2021, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 27 716,51 Euros, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2021 fait ressortir un bénéfice de 23 538,51 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 300 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 3 238,51 Euros
- A la distribution de dividendes pour la somme de 20 000 euros

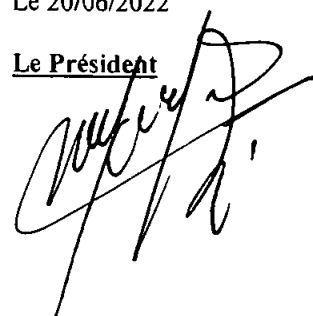
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris
Le 20/06/2022

Le Président



Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 11 mois
Il s'agit du premier exercice depuis la création de la société.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 46 854,73 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 538,51 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/06/2021 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 0 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provi.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds en apport				%
TOTAL	0	0		%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 0€

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

Amortissements et provisions d'actif = 0 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL				

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial				
Matériel industriel				
Matériel de transport				
Matériel bureau informatique				
Mobilier				
TOTAL				

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 3 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	30	3 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	30	3 000

Etat des dettes = 20 316€

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 003	2 003		
Fournisseurs	62	62		
Dettes fiscales & sociales	6 251	6 251		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 000	12 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 316	20 316		

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Tableau

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2021 20 mois
I - Situation financière en fin d'exercice	
a) Capital social	3 000
b) Nombre d'actions émises	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	
II - Résultat global des opérations effectives	
a) Chiffre d'affaires hors taxes	55 563
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	27 696
c) impôt sur les bénéfices	4 157
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	23 539
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	23 539
f) Montants des bénéfices distribués	0
g) Participation des salariés	0
III - Résultat des opérations réduit à une seule action	
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	8
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	8
c) Dividende versé à chaque action	
IV - Personnel :	
a) Nombre de salariés	
b) Montant de la masse salariale avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 55 563 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	55 563	100%
TOTAL	55 563	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 157 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	27 717	4 157	23 560
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-21		-21
Participation des salariés			
TOTAL	27 696	4 157	23 539

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	17/02/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
A M P - SIREN : 894231935	
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
13 RUE D HAUTEVILLE	
75010 PARIS 10	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal		Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	27 717	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité	☐
		Zone de restructuration de la défense	☐
		Zone de développement prioritaire	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Société d'investissement	☐	Autres dispositifs	☐
immobilière cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA ☐	Viseur conventionné : ☐
-----------------------------	-------------------------------------	--

Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :
Identité du déclarant : Date : 30/03/2022 Lieu : PARIS 10 Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : MRIMI ALI Qualité du déclarant : PRESIDENT		

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2022				
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
				Si déposé néant, cochez la case : ☒ X				
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III du CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et titré de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A:		0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice						
		MVLT restant à reporter						
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				

Désignation de l'entreprise <u>A M P - SIREN : 894231935</u>					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>11</u>					Durée de l'exercice précédent* <u> </u>		
					Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilitisations corporelles*		028		030		
	Immobilitisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	46 855	086	46 855	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	46 855	098	46 855	
	Total général (I + II)		110	46 855	112	46 855	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		3 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*			131			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		23 539	
	Provisions réglementées			140			
Total I			142		26 539		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		62	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	2 003	20 254	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		20 316		
Total général (I + II + III)			180		46 855		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION

PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: A M P - SIREN : 894231935

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	
		Services *				217		218	55 563
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	124	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	55 687		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	20	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	27 907	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	43	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
			Total des charges d'exploitation (II)				264	27 970	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	27 716		
Produits financiers (III)		280				294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	21		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 157		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	23 539		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312			23 539	314		

B - RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		4 178	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			
							251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TA (44 octies et octies A)	987		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981
	ET (44 sexies A)	989		ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		ZFANG (44 quaterdecies)	345
	BLD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 sépredecies)	993			
	Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643
	Divers dont							
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352		27 717
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				Déficit col. 2	356		
	Déficits antérieurs reportables *							
				dont imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370		27 717	
				Déficit col. 2	372			

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECL.FRFormulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A M P - SIREN : 894231935

Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values imposables à 19 % ⑨		579		Régularisations	590	594	595
TOTAL					596	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N07.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A M P - SIREN : 894231935</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																															
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																																
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																																	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																																	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																																	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																																	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																																	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																																	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																																	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																																	
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																																	
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="8">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									Dotations		Reprises										Fonds commercial	681		683										Immob. incorporelles	700		705										Terrains	710		715										Constructions	720		725										Inst. techniques mat. et outillage	730		735										Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										Matériel de transport	750		755										Autres immobilisations corporelles	760		765										TOTAL	770		775									
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																																					
	Dotations		Reprises																																																																																																																																																						
Fonds commercial	681		683																																																																																																																																																						
Immob. incorporelles	700		705																																																																																																																																																						
Terrains	710		715																																																																																																																																																						
Constructions	720		725																																																																																																																																																						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																																																						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																																																																																						
Matériel de transport	750		755																																																																																																																																																						
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																																						
TOTAL	770		775																																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">II DÉFICITS REPORTABLES</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)</td> <td>982</td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-11-2)</td> <td>982 bis</td> <td colspan="2">Fusion/absorption : nombre d'opérations</td> <td>982 ter</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Déficits imputés</td> <td>983</td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Déficits reportables</td> <td>984</td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Déficits de l'exercice</td> <td>860</td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Total des déficits restant à reporter</td> <td>870</td> <td colspan="7"></td> </tr> </table>												II DÉFICITS REPORTABLES												Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982								Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-11-2)		982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations		982 ter							Déficits imputés				983								Déficits reportables				984								Déficits de l'exercice				860								Total des déficits restant à reporter				870																																																																	
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982																																																																																																																																																					
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-11-2)		982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations		982 ter																																																																																																																																																				
Déficits imputés				983																																																																																																																																																					
Déficits reportables				984																																																																																																																																																					
Déficits de l'exercice				860																																																																																																																																																					
Total des déficits restant à reporter				870																																																																																																																																																					
IV DIVERS																																																																																																																																																									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325			381																																																																																																																																																
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																																																			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380																																																																																																																																																
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																																	
Montant de la TVA collectée								374		9 497																																																																																																																																															
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		4 703																																																																																																																																															
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		0																																																																																																																																															
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																																																	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																																																	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: A M P - SIREN : 894231935		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 17/02/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 11	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	0
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	55	563
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	55	563
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	124	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	124	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	20	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	27	821
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	86	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	44	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	27	971
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	27	716
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	27	716
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A M P - SIREN : 894231935

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre		MR		Nom complet		MRIMI ALI	
Nom marital							
Naissance : Date		01/01/1955		N° Département		99	
Adresse :		13 RUE O'HAUTEVILLE		Commune		AIN SFA	
		75010		Pays		MAROC	
		PARIS					
Titre				Nom complet			
Nom marital							
Naissance : Date				N° Département			
Adresse :				Commune			
				Pays			

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONSADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **A M P - SIREN : 894231935**Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
--	--	-----

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 17/02/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021	
Dénomination de l'entreprise : A M P	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 894231935	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	

CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	1
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	